Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20241011-2024-10-11-2c-DE
Date de réception préfecture : 16/10/2024

Vias Méditerranée

Mme Véronique COSTES
Mr Eric IDALGO-DEVISME
Mr Yann DEVISME
Route de Villeveyrac – Lieudit Raymond Bernat
34560 POUSSAN

OBJET *: Cession à la Commune / AC 80-81-83 / COSTES - HM/LL/SD*
Responsable du Service Urbanisme : *Laure LOZANO– **Mail** : l.lozano@ville-vias.fr*
Affaire suivie par *: Sophie DELAGE – **Tél** : 04 67 21 87 65 – **Mail** : s.delage@ville-vias.fr*

Vias, le 27 MAI 2024

Madame, Messieurs,

Je fais suite à la réception, le 22 mai 2024, en l'Hôtel de Ville de Vias, de votre proposition de cession de vos parcelles cadastrées AC n° 80, 81 et 83 sises Lieudit « Le Trou de Ragout », d'une contenance totale de 1745 m².

Lesdites parcelles sont situées en zone NER au Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié le 24 mai 2022 présentant un risque d'inondation désigné zone rouge Rn au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé par Arrêté Préfectoral n° 214-OI-547 du 3 avril 2014, secteur non urbanisable de la Commune.

Aussi, je vous propose d'acquérir les parcelles AC n° 80, 81 et 83 au prix de 3 € le m², soit un prix total de 5 235 € (frais de Notaire à la charge de la Ville de Vias).

Ce prix correspond à une référence foncière retenue par le Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER en date du 05 avril 2024 pour une transaction conclue dans ce même secteur par la Commune.

Si cette valeur foncière reçoit votre accord, je vous remercie de bien vouloir me retourner le présent courrier accompagné de la mention « bon pour acceptation de prix », daté et signé par chaque propriétaire indivis.

Le Service Urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, en l'expression de ma parfaite considération.

Mme Muriel PRADES
Adjointe au Maire,
Déléguée au Droit des Sols

MAIRIE DE VIAS (Hérault)